

Classes préparatoires, le SNPTES approuve le thème des travaux d'initiative personnels

Amar AMMOUR secrétaire national, secteur éducation nationale

Le conseil supérieur de l'éducation s'est prononcé sur le projet d'arrêté présenté par la direction générale de l'enseignement supérieur fixant le thème des Travaux d'initiative personnels encadrés (TIPE) dans les classes préparatoires scientifique de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) pour l'année scolaire 2018 –2019.

Le thème proposé pour l'année scolaire 2018 – 2019 s'intitule : **Transport**.

Les travaux d'initiative personnelle encadrés ont parmi leurs objectifs de formation, l'initiation à la démarche de recherche.

Le thème des TIPE doit mettre en exergue l'interdisciplinarité. Le thème 2018 - 2019 a été élaboré par un groupe de travail réuni le 13 septembre 2017 auquel ont participé des représentants des écoles et des concours, des professeurs de classes préparatoires, des membres de l'inspection générale de l'éducation nationale et des membres du département des formations du cycle licence (DGESIP A1-2).

Le SNPTES a voté pour cet arrêté qui correspond à ses valeurs d'implication personnelle des étudiants dans leur formation.

Le conseil supérieur de l'éducation s'est prononcé sur le projet d'arrêté présenté par la direction générale de l'enseignement supérieur fixant le thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique.

Pour l'année 2018 et en vue de la session des concours 2019, la seconde partie du droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, porte sur l'étude du thème suivant :

« **La sanction en droit** ».

Depuis la première rénovation de ces programmes en 2007, la seconde partie du thème de droit est constituée par un thème fixé annuellement par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du groupe économie et gestion de l'inspection générale de l'éducation nationale. La rénovation des programmes de 2013 a conservé ce principe d'apprentissage.

Ce thème unique a vocation à soutenir la mobilisation de l'étudiant dans une activité de veille juridique. La période de référence pour le suivi de l'actualité juridique liée au thème s'étend du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Cette veille constitue un travail personnel de l'étudiant qui peut être organisé dans le cadre collectif de la classe. L'usage des technologies de l'information et de la communication en constitue l'instrument privilégié. Une partie de l'horaire des interrogations orales peut être utilement consacrée à un suivi du résultat de cette activité de veille.

Le SNPTES a voté pour cet arrêté qui correspond à une valorisation des initiatives et de l'apprentissage de l'autonomie des étudiants.

Choisy-le-Roi, le 25 octobre 2017